

Message n°24 du Conseil communal au Conseil général

Objet: Patrimoine administratif – Maison des Œuvres – Cinéma Sirius – Divers travaux d'entretien et de rénovation – Crédit d'engagement de 150 000 francs – Approbation

Le Conseil communal a l'honneur de soumettre pour approbation au Conseil général le Message n°24 concernant l'octroi d'un crédit d'engagement de 150 000 francs destiné à divers travaux d'entretien et de rénovation à la Maison des Œuvres, et plus particulièrement à la partie du bâtiment dévolue au Cinéma Sirius.

Préambule

Les gérants du Cinéma Sirius souhaitent donner un coup de jeune à la réception de la salle et ont approché le Service des bâtiments afin de lui soumettre leurs idées. D'un commun accord, le Conseil communal, sur préavis favorable du Service des bâtiments, est d'avis de saisir l'opportunité de la mise en œuvre des projets de l'Association, afin de réaliser en parallèle des travaux d'entretien et de rafraîchissement en relation avec la salle de projection.

But de la dépense

Les travaux d'entretien et de rénovation prévus sont les suivants :

- Réfection de l'escalier extérieur donnant accès à la réception de la salle de cinéma : réparation de la maçonnerie, pose d'un nouveau revêtement sur les marches, remplacement des garde-corps qui, en plus d'être en mauvais état, ne répondent plus aux normes en vigueur au niveau de leur hauteur ;
- Remplacement de la porte principale, dont l'état général ne permet plus aucuns travaux d'entretien ;
- Remplacement des sources lumineuses des spots de l'entrée et de la caisse par des LED ;
- Installation de nouvelles lampes suspendues dans le hall d'entrée. La fourniture des nouvelles lampes est prise en charge par l'Association Cinéma Sirius et la pose par la Commune de Châtel ;
- Remplacement des sources lumineuses des luminaires de la salle de cinéma par des LED ainsi que mise à jour du système de variation de l'intensité lumineuse (identique à celui réalisé à l'Univers@lle) ;
- Rafrâichissement de la peinture des volets.

Les travaux concernant l'escalier ainsi que la porte principale devront être validés par le Service des biens culturels.



Maçonnerie escaliers
situation actuelle



Maçonnerie escaliers
situation actuelle



Maçonnerie escaliers
situation actuelle



Barrière escaliers
situation actuelle



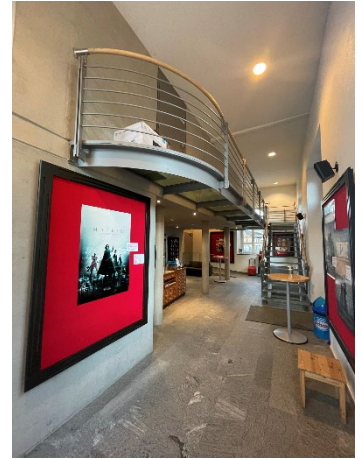
Barrière escaliers
Hauteur ne correspond plus
aux normes actuelles



Porte principale
situation actuelle



Porte principale
situation actuelle



Hall d'entrée et Caisse
situation actuelle

Pour information, les travaux de rénovation de la salle du rez-de-chaussée inscrits à la planification financière sont pour l'heure reportés. En effet, cet espace est loué à l'Ecole de danse Suzanne St-Cyr depuis le 1^{er} mars 2022 pour y dispenser ses cours. Mme St-Cyr a elle-même procédé aux travaux nécessaires à son usage et en a assumé l'entièreté des frais, les locaux n'ayant bénéficié d'aucune remise en état après le départ de la bibliothèque.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal souhaite procéder à ces divers travaux d'entretien et de rénovation de l'accès au Cinéma, afin que la situation actuelle ne se dégrade pas davantage et que l'image donnée par cette bâtisse emblématique demeure accueillante et conviviale.

La répartition des coûts estimatifs est la suivante :

<i>Tâches</i>	<i>Montants en Fr.</i>
Maçonnerie marches d'escalier – accès extérieur	25'000.00
Barrières et mains courantes – accès extérieur	28'000.00
Porte principale	25'000.00
Luminaires - caisse et salle de cinéma	30'000.00
Gestion intensité lumineuse - salle de cinéma	
Peinture volets - façades	27'000.00
Divers et imprévus	15'000.00



Maison des Œuvres :

*Route des Misets 7
Châtel-St-Denis*

Parcelle n° 20
Altitude 820 m
Année de construction 1880

Valeur ECAB 2'363'000.00 (au 28 mai 2019)
Bâtiment protégé classe B

Utilisateurs : *Cinéma SIRIUS
Sté de tir à air comprimé
Ecole de danse Suzanne St-Cyr
Troupe de Théâtre « Les Culturés »*

Plan de financement

Rubrique comptable 2022.024.0290/5040.00 – qui annule et remplace le crédit d'investissement d'intention sous rubrique 2021.990.0290 de 150'000 francs.

Coût total estimé à charge de la Commune

Fr. 150'000.00

À la charge du budget des investissements 2022-2023

Charges annuelles d'amortissement planifié, dès 2024

Amortissement (durée d'utilisation : 33 ans) 3% de Fr. 150'000.00

Fr. 4'500.00

Charges annuelles d'intérêt

La charge d'intérêt dépendra du marché et du besoin en trésorerie.

Estimation des charges annuelles d'exploitation

L'entretien des espaces publics sera effectué par les services communaux.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de ce montant de 150 000 francs destiné à la réalisation de divers travaux d'entretien et de rénovation à la Maison des Œuvres, et plus particulièrement à la partie du bâtiment dévolue au Cinéma Sirius.

Châtel-St-Denis, février 2022

Le Conseil communal

Annexes : Projet d'arrêté
 Plans du projet

- PROJET -

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCO, RSF 140.11);
- la loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCO, RSF 140.6);
- l'ordonnance du 14 octobre 2019 sur les finances communales (OFCO, RSF 140.61);
- le Règlement des finances du 31 mars 2021 (RFin);
- le Message n°24 du Conseil communal, du 8 février 2022;
- le Rapport de la Commission financière,

ARRÊTE

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 150 000 francs destiné à la réalisation de divers travaux d'entretien et de rénovation à la Maison des Œuvres, et plus particulièrement à la partie du bâtiment dévolue au Cinéma Sirius.

Article 2

Ces travaux contribuent au maintien de la valeur du patrimoine immobilier, qui est amorti en fonction de sa durée d'utilisation, soit sur 33 ans à 3%, à partir de 2023.

Article 3

La présente décision est sujette à referendum conformément à l'art. 52 de la loi sur les communes et à l'art. 23 de son règlement d'exécution.

Ainsi adopté par le Conseil général de la Ville de Châtel-St-Denis, le 30 mars 2022.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

La Présidente :

La Secrétaire :

Patricia Genoud

Nathalie Defferrard Crausaz